



UNEP



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Distr. : Générale
26 janvier 2004

Français
Original : Anglais

**Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam
sur la procédure de consentement préalable en
connaissance de cause applicable à certains produits
chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet
d'un commerce international**

Première réunion

Genève, 20-24 septembre 2004

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
3. Adoption du règlement intérieur de la Conférence des Parties.
4. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la première réunion de la Conférence des Parties.
5. Rapport sur les résultats obtenus par le Comité de négociation intergouvernemental.
6. Questions stipulées au titre de la Convention sur lesquelles la Conférence des Parties est appelée à se prononcer à sa première réunion :
 - a) Composition des régions PIC;
 - b) Examen des produits chimiques retenus pour inscription à l'Annexe III :

K0470114

260204

- i) Inscription de produits chimiques en vertu du paragraphe 7 de la résolution sur les dispositions provisoires¹ :
 - a. Binapacryl;
 - b. Toxaphène;
 - c. Dichlorure d'éthylène;
 - d. Oxy de d'éthylène;
 - ii) Inscription de produits chimiques en vertu du paragraphe 8 de la résolution sur les dispositions provisoires¹ :
 - a. Monocrotophos;
 - b. DNOC et ses sels;
 - c. Plusieurs préparations pesticides extrêmement dangereuses : formulations de poudre pulvérisable contenant du bénomyl à une concentration supérieure ou égale à 7 %, du carbofurane à une concentration supérieure ou égale à 10 % et du thirame à une concentration supérieure ou également à 15 %;
 - d. Amiante actinolite;
 - e. Amiante anthophyllite;
 - f. Amiante amosite;
 - g. Amiante trémolite;
 - iii) Inscription de produits chimiques par le Comité de négociation intergouvernemental à sa onzième session :
 - a. Plomb tétraéthyle et plomb tetraméthyle;
 - b. Parathion;
 - c. Amiante chrysocale;
 - c) Adoption du règlement financier de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires et des règles de gestion financière régissant le fonctionnement du secrétariat;
 - d) Création du Comité d'étude des produits chimiques.
7. Questions stipulées au titre de la Convention sur lesquelles la Conférence des Parties est appelée à se prononcer :
- a) Mesures visant à encourager l'Organisation mondiale des douanes à attribuer des codes douaniers déterminés du Système harmonisé aux produits chimiques inscrits à l'Annexe III;
 - b) Examen des dispositions devant être prises par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue d'assurer le secrétariat;
 - c) Non-respect;

¹ Acte final de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (UNEP/FAO/PIC/CONF/5), annexe I, résolution 1.

- d) Règlement des différends;
 - i) Adoption d'une annexe comportant les procédures d'arbitrage;
 - ii) Adoption d'une annexe comportant les procédures régissant la commission de conciliation.
 - 8. Questions stipulées par la Conférence de plénipotentiaires sur lesquelles la Conférence des Parties est appelée à se prononcer à sa première réunion :
 - a) Emplacement du secrétariat;
 - b) Interruption de la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause.
 - 9. Questions recommandées par le Comité de négociation intergouvernemental sur lesquelles la Conférence des Parties est appelée à se prononcer à sa première réunion :
 - a) Amendements à l'Annexe III;
 - b) Modalités de fonctionnement du Comité d'étude des produits chimiques;
 - c) Stratégie dans le domaine de l'assistance technique;
 - d) Coopération avec l'Organisation mondiale du commerce.
 - 10. Activités du secrétariat et adoption d'un budget.
 - 11. Dates et lieu de la deuxième réunion de la Conférence des Parties.
 - 12. Questions diverses.
 - 13. Adoption du rapport.
 - 14. Clôture de la réunion.
-